

31.08.2018 - 13:07 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la presse: Titre trompeur

Bern (ots) -

Parties: X. c. «SonntagsZeitung»

Thèmes: Vérité / Distinction entre l'information et les appréciations / Rectification

Plainte partiellement admise

Résumé

Titre trompeur

Le Conseil suisse de la presse tance la «SonntagsZeitung» pour avoir annoncé de manière trompeuse en première page un article sur les méthodes d'examen utilisées par les médecins. Le titre: «Hausärzte - So ungenau untersuchen sie» (Médecins de famille - Ils examinent de manière aussi inexacte). En effet, l'article ne portait pas sur les aptitudes et les compétences des généralistes. Il décrivait en général que les différentes méthodes d'examen telles que l'écoute des intestins, la palpation de la glande thyroïde ou l'examen de l'ouïe en disaient peu et étaient souvent peu fiables. Le titre «Dr. med. Unzuverlässig» (Dr. med. Peu-fiable) au-dessus du rapport était déjà bien pointu, mais avait été relativisé et précisé par le sous-titre.

Un ancien médecin de famille bâlois a porté plainte auprès du Conseil de la presse contre les deux titres: il faisait valoir qu'ils diffamaient toute une profession et surtout les médecins de famille. La «SonntagsZeitung» faisait valoir que les titres étaient probablement pointus, mais pas exagérés et surtout pas faux. Cependant, le Conseil de la presse a trouvé l'accroche en «Une» contraire à la vérité et fautive: en remettant généralement en question les capacités des médecins généralistes, elle a trompé les lecteurs.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100819298> abgerufen werden.